

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 8 octobre 2024, s'est réuni à la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac le **14 octobre 2024** à 20h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 54

Nombre de conseillers absents à la séance : 5

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 9

Nombre de conseillers suppléés : 1

### **ETAIENT PRÉSENTS :**

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Yvette BASTID, Elisa BASTIDE, Jamal BELAIDI, Patricia BENITO, Bernard BERTHELIER, Vanessa BONNEFOY, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Géraud DELPUECH, Aurélie DEMOULIN, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Claudine FLEY, Daniel FLORY, Christian FRICOT, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Jean-Paul NICOLAS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Philippe SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

### **ETAIENT REPRESENTE(E)S :**

Magali MAUREL (représentée par Frédéric SERAGER), Jean-Luc LENTIER (représenté par Gérard PRADAL), Isabelle LANTUEJOUL (représentée par Julien VIDALINC), Catherine AMALRIC (représentée par Géraud DELPUECH), Jean-François BARRIER (représenté par Sébastien PRAT), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Thierry CRUEGHE (représenté par Jean-Louis VIDAL), Cécile GANE (représentée par Jean-François RODIER), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Claudine FLEY)

### **ETAIENT ABSENT(E)S :**

Yves ALEXANDRE, Hubert BONHOMET, Stéphanie DELORME, Chloé MOLES, Maxime MURATET

Madame Elisa BASTIDE a été élue secrétaire de séance.

## **N° DEL\_2024\_111 : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR / AVENANT N°5 À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION ÉCLAT**

### **Rapporteur : Monsieur Pierre MATHONIER**

Considérant la convention pluriannuelle d'objectifs 2020-2023 conclue entre l'État, la Région Auvergne-Rhône-Alpes, le Département du Cantal, la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac, la Ville d'Aurillac et l'Association Éclat ;

Considérant que ladite convention confie notamment comme objectif à l'Association le développement de nouvelles formes de médiation, avec une attention particulière portée aux réalités territoriales et aux populations, à l'ouverture inter-générationnelle ainsi qu'aux publics spécifiques et aux milieux scolaires ;

Considérant que l'article 2, modifié par l'avenant n°4, dispose qu'entre la CABA et l'Association Eclat, la convention est conclue pour une durée de cinq années couvrant la période 2020-2024 ;

Considérant que l'article 4 - Titre 2 de ladite convention, modifié par l'avenant n°4, dispose que :

*« Pour la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac : Pour 2024, le montant de la subvention s'établit à 580 000 euros. La subvention annuelle sera créditée au compte*

*de l'Association selon les procédures comptables en vigueur, elle est versée par ¼ en février, mai, août et novembre.*

*Toute augmentation du montant de la subvention prévisionnelle fera l'objet d'un avenant à la présente convention, signé par la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Aurillac et l'Association et communiqué aux autres signataires.*

*Par ailleurs, la CABA s'engage, dans le cadre du développement des actions culturelles en faveur du public « étudiant » du Bassin d'Aurillac, et plus particulièrement de l'organisation de l'événementiel annuel « Les Rendez-Vous Étudiants », à mettre en œuvre un partenariat avec Éclat qui devra être formalisé chaque année par un avenant bipartite à la présente convention, pour proposer à cette occasion un spectacle de théâtre de rue » ;*

Considérant que les Rendez-vous Étudiants '24 sont programmés les 17 et 18 septembre 2024 et proposent deux spectacles de rue ;

Considérant que cette programmation entraîne des coûts d'un montant de 20 931 € dont la prise en charge par la CABA s'appuie sur les dispositions du présent avenant n°5 à la convention conclue avec l'Association Éclat ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'adopter le projet d'avenant ci-annexé ;

- d'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant et à procéder à son exécution financière et juridique, sous réserve du respect de ses propres engagements par l'Association Éclat.

Au registre sont les signatures,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Pierre MATHONIER.